

« Pour la dignité des animaux de rente agricoles (Initiative pour les vaches à cornes) » OUI

Cette initiative ne demande pas l'interdiction de l'écornage, elle propose l'instauration d'une subvention aux éleveurs qui sont prêts à utiliser davantage de temps pour conserver les cornes de leurs animaux, ce qui demande un savoir-faire particulier. Nos modes de productions et l'industrialisation croissante de l'agriculture font des cornes une source de danger, ce qui fait que les cornes sont d'ores et déjà coupées le plus souvent. Le POP considère qu'enlever des parties d'un animal pour en favoriser l'élevage est contraire à la dignité animale. Nous soutenons cette initiative qui donne un coup de pouce aux éleveurs qui suivent cette logique tout en laissant aux autres la possibilité de pratiquer l'écornage s'ils le jugent nécessaire.



« Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination) » NON

L'initiative de l'UDC vise à faire que la Constitution suisse prime sur le droit international. Le fait de pouvoir voter sur cet objet démontre bien les contradictions de l'initiative sur « l'autodétermination ». En effet, nous pouvons, soit directement soit par la voix du Parlement fédéral, choisir de ratifier ou non un traité.

En quoi le peuple aurait plus de pouvoir après coup ? Nul n'a pu répondre à cette question car l'initiative ne vise pas cela. Elle vise en réalité directement La Cour européenne des Droits de l'Homme, qui permet aux individus d'être protégés y compris contre leur propre État lorsque ce dernier prendrait des mesures arbitraires et anti-démocratiques. Une nouvelle fois, l'UDC propose un intitulé alléchant qui ne correspond en rien à ces demandes.



Sur le plan du principe, le POP, à l'heure de l'anthropocène et du dérèglement climatique, ne peut que s'opposer à cette volonté de repli sur soi et à cette attaque contre la protection des droits de l'homme. Le POP note que les traités qui posent problème, à commencer par ceux de l'OMC ne sont pas remis en question par les partisans de l'initiative alors que ceux-ci peuvent réellement poser des questions de respects démocratiques.

« Base légale pour la surveillance des assurés » NON

Ce référendum lancé par un groupement de citoyens vise à empêcher l'introduction de la base légale qui prévoit de donner le droit aux assureurs privés de venir surveiller les assuré.e.s sous prétexte de la lutte contre les abus. Sur ce point, le POP ne peut que souhaiter que le Parlement s'attèle à la fraude fiscale qui constitue l'écrasante majorité de toutes les fraudes (98,5% dans le Canton de Neuchâtel) avec la même vigueur.



Donner aux assureurs privés des droits de surveillance hors de tout mandat judiciaire, c'est donner un pouvoir aux assureurs privés, y compris de l'assurance-maladie, et des outils totalement disproportionnés. La base légale offre la possibilité de surveiller tous les assuré.e.s notamment par des drones. Tout le monde est concerné par cette proposition et pas uniquement les « fraudeurs », car la limite entre « bon » ou « mauvais » bénéficiaire est toujours fine selon le type de handicap ou de maladies.